



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDPFE/2016-712
08/09/2016**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDPFE/2016-152 du 24/02/2016 : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « maréchal-ferrant ».

Nombre d'annexes : 4

Objet : modification de la définition de l'épreuve professionnelle E4 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « maréchal-ferrant », de la note de service DGER/SDPFE/2016-152 du 23/02/2016.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Hauts-commissariats de la République des COM
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : modification de la définition de l'épreuve professionnelle E4 pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF à la spécialité « maréchal-ferrant » du CAP agricole, de la note de service DGER/SDPFE/2016-152 du 23/02/2016.

Textes de référence :

- décret n°2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole ;
- arrêté du 10 juin 2015 modifié portant création de la spécialité "maréchal-ferrant" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Introduction

La présente note de service précise la mise en œuvre de l'épreuve professionnelle E4 pour la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « **Maréchal-ferrant** » pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF.

Les modalités, la durée et les grilles critériées nationales de l'épreuve E4 sont modifiées. Les dispositions de la présente note de service relatives à l'épreuve professionnelle E4 annulent et remplacent les dispositions de la note de service DGER/SDPFE/2016-152 du 23 février 2016 pour l'épreuve professionnelle E4. Les autres dispositions de la note de service DGER/SDPFE/2016-152 restent en vigueur.

Les définitions d'épreuve et les annexes proposées dans la présente note sont valides à compter de la date de publication de la note pour la session d'examen 2017 et suivantes.

Annexes : 4

- Annexe 1 - Grille critériée nationale de l'épreuve E4.1 pour les candidats bénéficiant du CCF
- Annexe 2 - Grille critériée nationale de l'épreuve E4.2 pour les candidats bénéficiant du CCF
- Annexe 3 - Grille critériée nationale de l'épreuve E4.1 pour les candidats hors CCF
- Annexe 4 - Grille critériée nationale de l'épreuve E4.2 pour les candidats hors CCF

1. Modalités de l'épreuve professionnelle E4 pour les candidats en CCF

Épreuve ponctuelle terminale (EPT) correspondant à l'épreuve E4.1

Épreuve	E4.1
Capacité évaluée	CP4.1 – Réaliser la pose d'une ferrure
Modalité	Épreuve ponctuelle terminale
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	4
Période de réalisation	À la fin de la 2 nd e année de formation
Lieu	Centre d'examen

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une **épreuve de pratique explicitée** organisée au terme du parcours de formation sur la base d'une évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux-ferrant dans le cadre de l'exercice courant de leur activité.

Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par l'établissement centre d'examen, doivent présenter une ferrure à renouveler, ou si les chevaux sont à pied nu, ils doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure.

La préparation du cheval et les premiers constats sur l'animal non défermé ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation au jury du cheval et du travail à réaliser.

Durant cette phase, les membres du jury doivent rester vigilants quant à l'activité du candidat notamment quant au respect des règles de sécurité au moment du premier passage sous le cheval qu'il ne connaît pas.

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter rapidement le cheval au jury et préciser l'objectif du travail à réaliser au regard du constat qu'il a dressé.

Le candidat dispose dès lors de 1 heure 30 pour intervenir sur les quatre pieds du cheval support de l'épreuve.

Durant cette phase de travail, le parage est évalué avant les incrustations de pinçons et avant que les fers ne soient portés à chaud. L'ajustage est contrôlé avant le brochage. Si la réalisation de ces opérations est de nature à nuire à l'intégrité du cheval, voire à sa locomotion, le jury incitera le candidat à corriger son ajustage avant de brocher.

Au terme de la durée impartie pour son intervention sur le cheval, le candidat rend compte au jury du travail opéré par un commentaire de 5 minutes maximum.

La durée totale de l'épreuve est de 1 heure 40 par candidat (5 minutes de présentation, 1 heure 30 d'intervention et 5 minutes de bilan). L'évaluation du candidat est réalisée grâce à la grille critériée nationale (cf. **annexe 1) sur le travail effectué pendant le temps imparti. Passé ce temps, le candidat a l'obligation de terminer le travail commencé avec ou sans assistance d'un membre du jury.**

Remarques

Si pour des motifs quelconques, le candidat attend le passage du jury pour poursuivre son travail, ce dernier se verra créditer d'un délai supplémentaire d'épreuve égal au temps d'attente.

Tout au long de l'épreuve le jury peut interrompre les opérations si les conditions de sécurité pour le candidat ou le cheval ne sont plus réunies. Le candidat est alors évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Organisation pratique

Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe et le matériel électrique nécessaire à la finition des fers mécaniques.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) n'est pas admis à présenter l'épreuve.

Le centre d'épreuve :

- met à disposition une cavalerie adaptée tant en nombre qu'en termes de caractéristiques (on évitera les poneys ou les chevaux de trait) au regard du travail à réaliser,
- fournit le matériel de chauffe, ici des forges à gaz afin de coller au maximum aux conditions professionnelles de réalisation du ferrage,
- fournit les fers et les clous (deux marques de fers et de clous),
- fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP),
- un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. En cas d'absence du professionnel, celui-ci peut être remplacé par un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP).

CCF1 correspondant à l'épreuve E4.2

Épreuve	E4.2
Capacité évaluée	CP4.2 – Réaliser le forgeage
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2
Période de réalisation	En fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés à la conduite de l'activité
Lieu	Établissement de formation

Ce CCF est une épreuve de pratique explicitée qui consiste à forger quatre fers ordinaires pour un cheval, sur la base d'un modèle défini aux cotes d'un pied ordinaire.

Le choix de la technique de forgeage reste à l'initiative du candidat ; les forges et les moyens de chauffe sont ceux qui ont été utilisés lors de la formation.

Organisation pratique

Le candidat apporte son outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique éventuellement nécessaire.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) ne sera pas admis à présenter l'épreuve.

L'établissement :

- met à disposition les installations et le matériel nécessaire à l'épreuve,
- fournit le matériel de chauffe,
- fournit les lopins de fer et toute autre matière première nécessaire.

L'épreuve dure 1 heure 30 pendant laquelle le candidat est tenu de préparer son travail, de le réaliser et de le commenter.

L'évaluation est assurée par un enseignant spécialisé dans les techniques de maréchalerie à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 2**). Il est recommandé d'associer à l'évaluation un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

2. Modalités de l'épreuve professionnelle E4 pour les candidats hors CCF

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des travaux de maréchalerie ».

Elle prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée.

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes que le candidat devra passer successivement. La première partie porte sur le ferrage. La seconde partie porte sur le forgeage.

Épreuve de ferrage

L'épreuve est organisée à partir d'une situation d'évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux-ferrants dans le cadre de l'exercice courant de leur activité.

Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par l'établissement centre d'examen, doivent présenter une ferrure à renouveler, ou si les chevaux sont à pied nu, ils doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure.

La préparation du cheval, les premiers constats sur l'animal non déferré ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation au jury du cheval et du travail à réaliser.

Durant cette phase, les membres du jury doivent rester vigilants quant à l'activité du candidat notamment quant au respect des règles de sécurité au moment du premier passage sous le cheval qu'il ne connaît pas.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter rapidement le cheval au jury et préciser l'objectif du travail à réaliser au regard du constat qu'il a dressé.

Le candidat dispose dès lors de 1 heure 30 pour intervenir sur l'ensemble des pieds du cheval support de l'épreuve.

Durant cette phase de travail, le parage est évalué avant les incrustations de pinçons et avant que les fers ne soient portés à chaud. L'ajustage est contrôlé avant le brochage. Si la réalisation de ces opérations est de nature à nuire à l'intégrité du cheval, voire à sa locomotion, le jury incitera le candidat à corriger son ajustage avant de brocher.

Au terme de la durée impartie pour son intervention sur le cheval, le candidat rend compte au jury du travail opéré par un commentaire de 5 minutes maximum.

La durée totale de l'épreuve de ferrage est de 1 heure 40 par candidat (5 minutes de présentation, 1 heure 30 d'intervention et 5 minutes de bilan). L'évaluation du candidat est réalisée grâce à la grille critériée nationale (cf. **annexe 3**) sur le travail effectué pendant le temps imparti. Passé ce temps, le candidat a l'obligation de terminer le travail commencé avec ou sans assistance d'un membre du jury.

Remarques

Si pour des motifs quelconques, le candidat attend le passage du jury pour poursuivre son travail, ce dernier se verra créditer d'un délai supplémentaire d'épreuve égal au temps d'attente.

Tout au long de l'épreuve le jury peut interrompre les opérations si les conditions de sécurité pour le candidat ou le cheval ne sont plus réunies. Le candidat est alors évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Organisation pratique

Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique nécessaire à la finition des fers mécaniques.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) ne sera pas admis à présenter l'épreuve.

Le centre d'épreuve :

- met à disposition une cavalerie adaptée tant en nombre qu'en termes de caractéristiques (on évitera les poneys ou les chevaux de trait) au regard du travail à réaliser,
- fournit le matériel de chauffe, ici des forges à gaz afin de coller au maximum aux conditions professionnelles de réalisation du ferrage,
- fournit les fers et les clous (deux marques de fers et de clous),
- fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP),
- un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Épreuve de forgeage

L'épreuve consiste à forger quatre fers ordinaires pour un cheval, sur la base d'un modèle défini aux cotes d'un pied ordinaire.

Le choix de la technique de forgeage reste à l'initiative du candidat ; les forges et les moyens de chauffe sont ceux qui sont disponibles sur le centre d'épreuve.

Organisation pratique

Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique éventuellement nécessaire.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) n'est pas admis à présenter l'épreuve.

Le centre d'épreuve :

- met à disposition les installations et le matériel nécessaire à l'épreuve,
- fournit le matériel de chauffe,
- fournit les lopins de fer et toute autre matière première nécessaire,
- fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.

L'épreuve de forgeage dure 1 heure 30 pendant laquelle le candidat est tenu de préparer son travail, de le réaliser et de le commenter. L'évaluation du candidat est réalisée grâce à la grille critériée nationale (**cf. annexe 4**) sur le travail effectué pendant le temps imparti.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de techniques de maréchalerie,
- un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Maréchal-ferrant »

Épreuve E4.1 pour les candidats en CCF

Critères	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
	--	-	+	++		
	Insuffisant/ inapproprié/ dangereux	Inutilisable en l'état	Travail satisfaisant	Très bon travail		
CP4.1 « Réaliser la pose d'une ferrure »						
Commentaires avant ferrure (aplomb, locomotion, état de la ferrure, objectifs du travail à réaliser...)					/5	
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du temps - Respect des règles de sécurité - Tenue de l'opérateur - Approche et contention du cheval - Déferrage 					/10	
Parage des quatre pieds (aplomb, intégrité du pied, planéité, hygiène, parage pariétal...)					/30	
Ajustage des quatre pieds (choix des fers, tournure, équilibrage, garniture, faire porter, finition des fers...)					/30	
Brochage des quatre pieds (choix des clous, hauteur et alignement du brochage...)					/10	
Rivetage et finition (qualité des rivets et de la finition)					/10	
Commentaires de fin de travail, contrôle des objectifs					/5	
Total					/100	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers					/20	

ANNEXE 2

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Maréchal-ferrant »

Épreuve E4.2 pour les candidats en CCF

Critères	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
	--	-	+	++		
	Insuffisant/ inapproprié/ dangereux	Inutilisable en l'état	Travail satisfaisant	Très bon travail		
CP4.2 « Réaliser le forgeage »						
– Gestion du temps – Tenue de l'opérateur – Organisation du poste de travail, respect des règles de sécurité...					/10	
Forgeage, régularité, propreté et pinçons					/25	
Respect de cotes et des proportions					/10	
Tournure équilibrée					/20	
Étampage, rainurage : disposition, calibrage et direction					/25	
Commentaires du candidat en cours d'épreuve					/10	
Total					/100	
Note finale E4.2 sur 20 en points entiers					/20	

ANNEXE 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Maréchal-ferrant »

Épreuve E4.1 pour les candidats hors CCF

Critères	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
	--	-	+	++		
	Insuffisant/ inapproprié/ dangereux	Inutilisable en l'état	Travail satisfaisant	Très bon travail		
CP4.1 « Réaliser la pose d'une ferrure »						
Commentaires avant ferrure (aplomb, locomotion, état de la ferrure, objectifs du travail à réaliser...)					/5	
- Gestion du temps - Respect des règles de sécurité - Tenue de l'opérateur - Approche et contention du cheval - Déferrage					/10	
Parage des quatre pieds (aplomb, intégrité du pied, planéité, hygiène, parage pariétal...)					/30	
Ajustage des quatre pieds (choix des fers, tournure, équilibrage, garniture, faire porter, finition des fers...)					/30	
Brochage des quatre pieds (choix des clous, hauteur et alignement du brochage...)					/10	
Rivetage et finition (qualité des rivets et de la finition)					/10	
Commentaires de fin de travail, contrôle des objectifs					/5	
Total					/100	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers					/20	

ANNEXE 4

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Maréchal-ferrant »

Épreuve E4.2 pour les candidats hors CCF

Critères	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
	--	-	+	++		
	Insuffisant/ inapproprié/ dangereux	Inutilisable en l'état	Travail satisfaisant	Très bon travail		
CP4.2 « Réaliser le forgeage »						
– Gestion du temps – Tenue de l'opérateur – Organisation du poste de travail, respect des règles de sécurité...					/10	
Forgeage, régularité, propreté et pinçons					/25	
Respect de cotes et des proportions					/10	
Tournure équilibrée					/20	
Étampage, rainurage : disposition, calibrage et direction					/25	
Commentaires du candidat en cours d'épreuve					/10	
Total					/100	
Note finale E4.2 sur 20 en points entiers					/20	